

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_2025_043

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 05/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Muriel LAPIERRE () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : EMPRUNT DE 80 000 AUPRES du Crédit Nord Midi-Pyrénées POUR LA REALISATION du projet photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour réaliser le projet de photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente, il est nécessaire de contracté un emprunt.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposé par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, banque qui a proposé une offre avantageuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de :
80 000 € (quatre vingt mille euros), destiné à financer les travaux de la future école de Salmiech.

Date de transmission de l'acte: 15/05/2025
Date de reception de l'AR: 15/05/2025
012-211202551-DE_2025_043-DE
A G E D I

DE_2025_043

DIT que les principales caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 80 000 euros ;
- Durée de l'amortissement : 15 ans ;
- Périodicité des remboursements : mensuelle ;
- Taux d'intérêt fixe : 3.92 % ;
- Condition de remboursement : échéances constantes ;
- Modalités de remboursement anticipé : remboursement total ou partiel (10% du capital initial minimum) possible sous réserve d'une demande par lettre recommandée avec AR au moins 5 jours ouvrés avant l'échéance. Une indemnité actuarielle sera prélevée sur le capital remboursé par anticipation.
- **Frais de dossier : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée**

Débloccage : Débloccage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat

DIT

- que la commune de SALMIECH s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires dans le budget communal et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- que la commune de SALMIECH s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.
- que le contrat établi sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance

Madame Muriel LAPIERRE ()
Secrétaire de séance



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small dot.